



VOYAGES 2021 & HIVER 2022

SÉJOURS VILLAGES DE VACANCES

VOYAGES CULTURELS ET DE MÉMOIRE

VOYAGES CULTURELS ET SOLIDAIRES

TERALIS

VOYAGES 2021 & HIVER 2022

Madame, Monsieur, Chers amis,

L'Association Teralis a été créée par la Province de Hainaut en 1954 avec une conviction : les vacances contribuent au développement moral, intellectuel et physique de la personne. Le départ en vacances est passé du statut de privilège à celui de droit! De nos jours, de nombreuses personnes ne peuvent, malheureusement, pas avoir accès aux voyages. C'est la raison pour laquelle, les séjours organisés dans nos villages de vacances situés en Drôme et dans les Hautes-Alpes sont proposés aux prix les plus doux possibles.

Par notre ambition de démocratisation du tourisme et nos efforts à rendre accessible les vacances aux personnes en situation de handicap notamment, nous contribuons à lutter contre les inégalités, l'exclusion et à favoriser la cohésion sociale.

Les produits financiers qui seraient dégagés de l'organisation des séjours sont entièrement consacrés à l'objet social de l'association. Ils permettent ainsi d'entretenir et d'améliorer le confort du Château de Collonges et du Domaine de Val Ubaye.

Depuis 2008, la Province de Hainaut bâtit un projet axé sur le « Devoir de Mémoire ». Pour ce faire, la Province adhère au réseau « Les Territoires de Mémoire », Centre d'Education à la Résistance et à la Citoyenneté, consciente que l'évocation du souvenir est indispensable pour éviter les erreurs commises dans le passé, pour comprendre et décoder le monde moderne.

Hainaut Culture Tourisme a créé « Hainaut Mémoire », cellule spécialisée du Secteur Education permanente, dont les activités consistent notamment en l'organisation de rencontres intergénérationnelles, d'animations dans les écoles, d'expositions itinérantes, etc.

Les périples organisés par Teralis vers des destinations symboliques, ont comme objectifs d'assurer la continuité du travail de mémoire.

Depuis plus de 12 ans, la Province de Hainaut bâtit des projets durables avec La Palestine et le Maroc.

Grâce au partenariat de Wallonie-Bruxelles International, la coopération avec les deux pays porte sur l'intégration des personnes porteuse de handicap, l'organisation de stages d'étudiants dans un hôpital palestinien, la création artistique et les arts de la rue au Maroc. Le printemps arabe a ouvert des perspectives nouvelles de collaborations et de créations basées sur des relations inédites entre la société civile et le pouvoir politique.

Ce formidable élan de solidarité et cette envie d'agir poussent Teralis, organisme de tourisme social et solidaire, à proposer des périples différents, dont les revenus financiers sont directement distribués aux associations, communautés et acteurs touristiques locaux. De plus, ils mettent l'accent sur la rencontre avec des femmes et des hommes de religions et d'horizons différents partageant leur quotidien, leurs craintes et leurs espoirs, dans un esprit d'ouverture, de tolérance et de respect mutuel.

Nous vous souhaitons de vivre des moments riches de sens et d'émotions en notre compagnie.

L'équipe Teralis.

• VILLAGE DE VACANCES DOMAINE DE VAL UBAYE

Les Hautes-Alpes : terre
d'exception P 4
L'Embrunais à VTCE p 7
Rando : couleurs & paysages
des HA p 8
Ski famille aux Orres p 10
Rando en raquettes
à neige p 11

• VILLAGE DE VACANCES CHÂTEAU DE COLLONGES

Douce France $\dots \dots p 3$
Rêve de Noël p 5
Féérie en famille p 6
La route du vinp9
Plus belle la vie au CC p 9

• VOYAGES CULTURELS ET DE MÉMOIRE

Le Pays-Basque	.p	ΙZ
Cracovie, au fil du temps	.p	13

VOYAGES CULTURELS ET SOLIDAIRES

Le Maroc «autrement» p 14
Rando sur le sentier d'Abraham
immersion en Palestine
profonde
Grand tour d'Israël
et de Palestine p 16

RÉSERVEZ VOTRE VOYAGE DIRECTEMENT SUR WWW.TERALIS.BE

Les avantages :

- · Frais de dossier gratuits
- · Réservez et payez votre voyage en quelques clics
- · Accès privé 24h/24 à votre dossier en ligne

Vous pouvez également réserver votre voyage en nous renvoyant le formulaire d'inscription (Frais de dossier départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/dossier)).

Restez au courant de toute notre actualité en vous inscrivant à notre infolettre email via notre site internet www.teralis.be/fr/newsletter ou en envoyant un email à info@teralis.be



Voyage en car



Voyage en voiture



Voyage en avion



Familles



Eco-tourisme



Accessible aux personnes à mobilité réduite









TERALIS - Charleroi Place Albert 1er, 34 6031 Monceau-sur-Sambre Tél.: 071/86.66.60 info@teralis.be TERALIS - Tournai

Boulevard des Combattants, 84 7500 Tournai Tél.: 069/76.56.25 info.ty@teralis.be

DOUCE FRANCE



France - Drôme - Rhône-Alpes
8 jours / 7 nuits

698 € / personne
23 > 30 juin 21
27 sept. > 4 oct. 21

La France est chargée d'histoire et de beauté. Au départ du Château de Collonges, nous vous emmenons découvrir des pépites culturelles et culinaires de ce pays de charme. Au programme : visite d'une ferme de production de noix, découverte de Valence et ses canaux, déjeuner-croisière sur le lac de Monteynard, balades bucoliques, ...

LES POINTS FORTS:

- · Visite d'une ferme de production de noix
- · Découverte des canaux de Valence
- · Visite de Tournon-sur-Rhône
- Déjeuner-croisère sur le lac de Monteynard
- Découverte d'un vignoble Côtes-du-Rhône

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ en car de Belgique en matinée, arrivée en début de soirée.

J2 SAINT-ROMANS

Matinée libre au château. Après le déjeuner, direction Saint-Romans pour la visite commentée d'une ferme de production de noix, une exploitation de 11 ha de noyers AOC Noix de Grenoble plantés par 4 générations, afin de découvrir les secrets d'un métier passionnant, les outils utilisés, un séchoir à noix, architecture emblématique du Sud-Grésivaudan et l'évolution de la récolte de la noix d'hier à aujourd'hui.

J3 SAINT-MARTIN-LA-PLAINE

Départ vers Saint-Martin-la-Plaine dans la Loire. Découverte improbable du Parc zoologique de Saint-Martin-la-Plaine. Fondé par Pierre Thivillon en 1972, le parc abrite l'une des plus grandes collections de primates en Rhône-Alpes et se distingue par son attachement particulier aux gorilles! Il doit sa notoriété à la domestication des gorilles par leurs propriétaires.

J4 TOURNON-SUR-RHONE

Matinée de villégiature. Après-midi, visite de Tournonsur-Rhône. Blotti entre son rocher de granit et le Rhône, le centre historique transporte le visiteur du Moyen âge à la Renaissance en découvrant les hôtels particuliers et le lycée historique Gabriel Faure fondé en 1536.

J5 MONTEYNARD / VIZILLE

Départ vers les eaux turquoises du lac de Monteynard dans l'Isère. Déjeuner-croisère à la découverte des spots les plus remarquables : falaises abruptes, la gorge de l'Ebron jusqu'au barrage de Monteynard en passant sous les passerelles himalayennes. Continuation vers Vizille et découverte du majestueux parc comprenant des jardins, une forêt d'arbres centenaires, une roseraie ainsi que de nombreuses œuvres d'art et objets décoratifs du Musée de la Révolution.

J6 ROMANS-SUR-ISERE / VALENCE

Direction Romans-sur-Isère afin de visiter l'Atelier 1083, fabrique de Jeans 100% made in Romans. Le parcours de la visite met en lumière tout le processus de production du jeans. De la réception des matières premières, en passant par le tissage, la coupe et la confection. Aprèsmidi, départ vers Valence. Découverte commentée des canaux. Patrimoine historique de la ville, canaux et ruisseaux traversent et agrémentent différents quartiers de Valence. Temps libre en ville.

J7 SAINT-PERAY

En matinée, direction Saint-Péray, vignoble le plus méridional des Côtes-du-Rhône septentrionales. Découverte commentée du vignoble, de la cave AOC Saint-Péray effervescent et tranquille ainsi que d'autres cuvées. Après-midi de villégiature au Château de Collonges.

J8 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE Petit-déjeuner et départ vers la Belgique. Arrivée en

Petit-déjeuner et départ vers la Belgique. Arrivée en début de soirée.



LE PRIX:

- 698 € / personne
 chambre double
 standard
- Supplément single:
 80 € / chambre
- Supplément chambre confort (rénovée en 2020): 144 € / chambre
 Prix valable àpd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en autocar de grand tourisme
- 7 nuits au Château de Collonges
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J8)
- Boissons de table (eau, vin)
- Visites et excursions prévues au programme
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès Wi-Fi dans les espaces communs et chambres confort
- · Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND

- Repas durant les voyages A/R
- · Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (18 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #CC04

LES HAUTES-ALPES : TERRE D'EXCEPTION





Reconnues pour leur infinie beauté, les Hautes-Alpes font vivre aux voyageurs une expérience authentique. Nous vous emmenons dans cette région où s'épanouit la nature et où l'on aime les choses simples, le partage et les valeurs fortes. Les Hautes-Alpes se découvriront à vous tout au long de notre séjour au fil d'expériences humaines, culturelles et gustatives.

LES POINTS FORTS:

- Balade nature dans le Parc national des Écrins
- · Musée de la charcuterie à Crots
- · Visite guidée du Château de Picomtal
- · Séjour en car avec départ de Belgique
- Animations : soirée dansante, lotto, karaoké, ...

JI BELGIQUE / BARATIER

Départ en car en début de journée. Arrivée en fin de journée au Domaine de Val Ubaye.

J2 EMBRUN

Matinée : verre de bienvenue et exposé sur l'histoire du domaine et la région embrunaise. Après-midi : visite guidée d'Embrun et de sa cathédrale. Cheminement piétonnier du couvent des Cordeliers en passant par la Tour brune, sans oublier ruelles et placettes. La Cathédrale est un monument du XIIe siècle, le plus important des Alpes françaises, s'inspirant de la tradition lombarde. En soirée, animation karaoké.

J3 ABBAYE DE BOSCODON

Matinée : dégustation commentée de produits du terroir. Après-midi : visite guidée de l'Abbaye de Boscodon. Surplombant le lac de Serre-Ponçon, dans un cadre naturel unique au cœur des Alpes, l'Abbaye de Boscodon de style roman est un imposant édifice du XIIº siècle. Ce site religieux, construit autour de la vaste église romane et de la chapelle, présente une architecture d'une grande harmonie au milieu des montagnes. En soirée, animation lotto.

J4 VALLOUISE / BRIANÇON

Découverte du Parc national des Ecrins à la Maison du parc à Vallouise. Balade sur un sentier nature à la découverte de la faune et de la flore. Ensuite, visite commentée de Briançon. Retour par le Col d'Izoard. Arrêt au pied de Château Queyras à la Maison de l'Artisanat du Queyras. En soirée, Quizz musical.

J5 GAP / CHATEAU DE PICOMTAL

Matinée: visite du Musée Muséum départemental des Hautes-Alpes à Gap. Il expose de très belles collections archéologiques, des beaux-arts, d'histoire et ethnographie régionale. Après-midi: visite guidée du Château de Picomtal. Avec ses mille ans d'histoire et d'architecture, le Château de Picomtal est un des fleurons du patrimoine des Hautes-Alpes. En soirée, projection d'un très beau documentaire sur le Pastoralisme.

J6 LES ORRES / MONT-DAUPHIN

Matinée: visite guidée du domaine skiable Les Orres et du musée de l'Orrian. Dans l'après-midi, découverte commentée de la Place Forte de Mont-Dauphin. Construite par Vauban à la fin du XVIIe siècle, c'est une imposante citadelle de montagne construite dans un site exceptionnel. La Place Forte fait partie des douze fortifications de Vauban inscrites sur la liste du patrimoine de l'humanité de l'UNESCO. Continuation vers la fontaine pétrifiante de Réotier et la source d'eau chaude de plan de Phazy. Soirée dansante.

J7 LE LIOU DE SERRE-PONÇON / CROTS

Nichée en queue de retenue du lac de Serre-Ponçon, dans le secteur d'affluence de la Durance, la zone humide du Liou offre des paysages uniques semblables à des mangroves, peuplées d'arbres aux racines aériennes! Cheminement sur un parcours piétonnier composé de chemins sur pilotis et observation des oiseaux. Après-midi: découverte du musée de la charcuterie à Crots. Le département des Hautes-Alpes a connu une forte migration de population à la fin du XIXº siècle. Ces migrants, appelés « gavots », originaires de Châteauroux et de Crots, exportèrent vers Marseille leur savoir-faire dans les métiers de la viande et, plus particulièrement, en matière de charcuterie et de salaison. Soirée contes et légendes des Hautes-Alpes.

J8 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, départ vers la Belgique. Arrivée dans votre région dans la soirée. Fin du périple.

LE PRIX:

- 595 € / personne chambre double standard
- Supplément single:
 80 € / chambre
- Supplément balconterrasse: 56 € / chambre
 Prix valable àpd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en car de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner le 18)
- Boissons de table (eau et vin)
- Visites et excursions culturelles guidées
- Accompagnement Teralis sur place
- Accès wifi dans les espaces communs
- · Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND

- Repas durant les voyages A/R
- · Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (18 € / dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #DVU06

RÊVE DE NOËL







Passez un noël d'exception au Château de Collonges! Une façon très originale de vivre ce moment entre culture, artisanat local, découverte de sites historiques et gastronomie. En famille, seul ou entre amis, rejoignez-nous pour un séjour authentique dans une ambiance conviviale et festive.

LES POINTS FORTS:

- Immersion sonore et olfactive dans La Grotte Chauvet
- Découverte historique et gastronomique de l von
- Veillée et repas de Noël au Château de Collonges

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE

Départ en car de Belgique. Arrivée en début de soirée au Château de Collonges.

J2 LES RIVES DU RHONE

Présentation et dégustation de produits régionaux au château. Après-midi, direction les rives du Rhône pour la visite guidée de Tain et Tournon. Un voyage à travers les siècles, du Moyen Âge à la Renaissance.

J3 LYON, CAPITALE MONDIALE DE LA GASTRONOMIE

Direction Lyon où Magali, votre guide, vous attend pour la première « visite dégustative » : les Halles Paul Bocuse de Lyon où sont regroupés 48 commerçants défendant la mémoire gustative et l'âme de Lyon, Capitale de la Gastronomie. Déjeuner dans un authentique bouchon lyonnais. Après-midi, visite en ville sur la gastronomie : histoire des mères lyonnaises, de la gastronomie lyonnaise, des bistrots et bouchons aux restaurants étoilés Michelin, plusieurs arrêts dégustations en cours de visite. Dans le centre-ville de Lyon, entre anecdotes culinaires, dégustations et visites, cette journée vous offrira un mélange subtil de découvertes historiques et gastronomiques.

J4 L'ART DE LA CHAUSSURE DANS LA DRÔME / L'ÉPOPÉE DU CASSEUR DE NOIX

En matinée, départ pour la capitale historique de la chaussure, Romans-sur-Isère. Dans les années 1980, l'industrie de la chaussure qui faisait vivre une famille sur deux dans le bassin romanais, fut balayée. Aujourd'hui, la Cité de la chaussure, regroupe cinq ateliers et une douzaine de marques dont « Made in Romans ». Visite guidée. Ensuite, départ vers Vinay, à proximité de Grenoble, afin de découvrir un produit traditionnel du terroir : la noix... Vivez une quête, une aventure dans le monde des petites et grandes histoires de la noix. En soirée, veillée de Noël au Château de Collonges.

J5 FETONS NOEL

Matinée libre avec possibilité de se rendre à la messe de Noël à Romans-sur-Isère. Un délicieux repas de noël sera mitonné par nos chefs à votre attention.

16 LA VALLEE DE L'ARDECHE

La matin, direction la Grotte Chauvet, l'une des plus anciennes grottes ornées au monde, datant de l'Aurignacien (35.000 ans), site majeur dans l'histoire de l'humanité, reconnu par l'UNESCO. Pour admirer cet extraordinaire ensemble de peintures, dessins et gravures, une caverne a été construite recréant la magie et les conditions de visite de la grotte originelle. Dans la fraîcheur et l'humidité, les univers sonore et olfactif sont fidèlement restitués, pour vous offrir une immersion totale. Retour par la route panoramique des Gorges de l'Ardèche. Arrêts aux différents belvédères.

J7 LES RAVIOLES DE LA MERE MAURY/MOURS-SAINT-EUSEBE

Le matin, visite de la Cité de la raviole à Romans-sur-Isère. Vous découvrirez l'histoire de la raviole de Romans et l'histoire de la maison ancestrale de La Mère Maury et les meilleures façons de déguster ce petit carré de pâte farcis. Après le déjeuner, visite guidée du Musée d'Art Sacré de Mours-Saint-Eusèbe. Installé à l'intérieur de l'église romane, le musée présente l'une des plus riches collections d'objets religieux de France.

J8 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE Départ vers la Belgique après le petit-déjeuner.

LE PRIX

- 770 € / personne
 chambre double
 standard
- Supplément chambre confort (rénovée en 2020): 144 € / chambre
- Supplément chambre single: 80 €
 Prix valable àpd 37 participants.

LE PRIX COMPREND

- Voyage A/R en autocar de grand tourisme
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J8)
- Boissons de table (eau, vin)
- Visites et excursions prévues au programme
- Accompagnement de Teralis sur place
- Accès Wi-Fi dans les espaces communs et chambres confort
- · Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND

- Repas durant les voyages A/R
- PourboiresAssurances
- Frais de dossier (18 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #CC06

FÉÉRIE EN FAMILLE AU CHÂTEAU DE COLLONGES







Terminez l'année en beauté : évadez-vous au Château de Collonges et profitez d'un séjour en famille, où nous nous occupons de tout. Nous vous avons concocté un programme avec des activités originales et ludiques pour petits et grands : voyage au pays des livres et des contes, découverte du nougat de Montélimar, visite insolite de la Ferme aux Crocodiles et, cerise sur le gâteau, une soirée de nouvel an de folie sous le signe des années 80.

LES POINTS FORTS:

- Séjour festif avec animations et découvertes ludiques
- · Soirée nouvel an « Années 80 »
- Découverte de l'univers du nougat de Montélimar
- Visite de la Ferme aux Crocodiles

J1 BELGIQUE / SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE Arrivée en fin d'après-midi au Château de Collonges.

VOYAGE AU PAYS DES LIVRES ET DES CONTES

En fin de matinée, dégustation de délicieux produits régionaux. L'après-midi, nous vous emmenons en famille au pays des livres et des contes! Promenade ludique et attrayante dans les livres, à l'aide d'une sélection d'ouvrages mêlés en une sorte de caverne d'Ali Baba. Lecteurs et non lecteurs participent à toutes sortes d'aventures à bord des « Marmottes à livres itinérantes ». En soirée, voyage dans le monde des contes et légendes. Géraldine Maurin emmène toute la famille en terre inconnue avec ses histoires pour petits et grands, jeunes et vieux, sots et malins, ...

J3 RÉVEILLON NOUVEL AN

Matinée libre. La région regorge de trésors à découvrir : Valence, Romans-sur-Isère, Le Palais Idéal du Facteur Cheval. Dans l'après-midi, les enfants se métamorphoseront en princesse, superman, lion, coccinelle, pirate, ... lors d'une animation grimage. Le soir venu, disons au revoir à cette vieille année rabougrie et souhaitons la bienvenue à cette toute jeunette 2022. Alors, apportez votre appétit et votre soif, nous nous occupons du reste! Au menu : repas gastronomique et soirée dansante années 80. N'oubliez pas votre déguisement!

J4 BRUNCH / BALADE DIGESTIVE

Grasse matinée du premier jour de l'an et brunch. Ensuite, petite balade digestive dans les alentours immédiats du château. Au retour, un bon vin chaud ou un chocolat chaud pour se réconforter.

J5 MONTÉLIMAR / FERME AUX CROCODILES

Après le petit-déjeuner, départ en car en direction de Montélimar afin de découvrir l'univers du célèbre nougat. Visite de l'atelier de fabrication et du musée de la célèbre friandise de la Maison Arnaud Soubeyran. Après le déjeuner au restaurant, vivez une expérience insolite à la Ferme aux Crocodiles de Pierrelatte. Approchez de près de nombreux animaux vivant en semi-liberté: crocodiles, alligators, tortues géantes, varans, pythons,... dans une immense serre tropicale. Enchantement garanti! Soirée amusement en famille avec jeux de société et grands jeux anciens en bois.

J6 RENCONTRE AVEC DES SUPER-HEROS/ ATELIER PATISSERIE

En matinée, rencontre avec des super-héros : des chiens guides d'aveugles. Rencontre insolite avec des personnes non-voyantes et leur fidèle compagnon. Ils vous expliqueront le rôle, la formation et les métiers du chien guide d'aveugle. Après-midi gourmande avec un atelier pâtisserie. En compagnie du Chef et sous-chef de cuisine du château, préparez de délicieuses recettes en famille en mettant la main à la pâte. La soirée s'annonce sous le signe du rire et de la chansonnette lors d'un joyeux karaoké.

J7 SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE / BELGIQUE

Départ vers la Belgique après le petit-déjeuner.



LE PRIX:

- 498 € / personne
 chambre double
 standard
- Enfants 3-8 ans : 325 €
- Enfant 9-14 ans : 409 €
- Supplément chambre confort (rénovée en 2020): 123,5 € / chambre
- Supplément chambre single: 70 €
 Prix valable àpd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J7)
- Boissons de table (eau, vin)
- Animations
- Soirée réveillon nouvel an
- Journée d'excursion à Montélimar (transport compris)
- Accompagnement de Teralis sur place
- Accès Wi-Fi dans les espaces communs et chambres confort
- · Taxe de séjour et TVA
- Parking privé et sécurisé

LE PRIX NE COMPREND PAS

- · Voyage A/R
- Pourboires
- Assurances
- Frais de dossier (18 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#CC07

L'EMBRUNAIS À VÉLO TOUT CHEMIN ÉLECTRIQUE



France – Hautes-Alpes 7 jours / 6 nuits

699 € / personne 25 juin > 1 juil. 21 11 > 17 août 21









Venez découvrir un territoire et un patrimoine exceptionnel au plus près de la nature avec des vélos tout chemin électriques, accompagné d'un guide professionnel. Vous décidez vous-même du niveau de difficulté des balades à vélo, en choisissant le niveau d'assistance (faible à très élevé). L'Abbaye de Boscodon, le Lac de Serre-Poncon, le site Vauban de Mont-Dauphin et bien d'autres surprises vous attendent lors de ce séjour!

LES POINTS FORTS:

- Balades à vélo accessibles à tous grâce à l'assistance électrique
- Journée découverte du Lac de Serre-Ponçon
- Baignade aux sources d'eau chaude du Plan de Phazy
- Halte à Mont-Dauphin, classé Patrimoine Mondial de l'Unesco

JI BELGIQUE / BARATIER

Rendez-vous au Domaine de Val Ubaye à Baratier ou à la gare d'Embrun. Verre de bienvenue avec votre accompagnateur.

J2 EMBRUN / ABBAYE DE BOSCODON

Le matin, visite de la ville d'Embrun et de sa cathédrale, son cheminement piétonnier du couvent des Cordeliers en passant par la Tour brune, sans oublier ruelles et placettes. L'après-midi, première rando vélo direction l'Abbaye de Boscodon et sa forêt mystique. Selon votre forme, continuation vers la Fontaine de l'Ours, afin de découvrir la légende de ce lieu. Retour par les canaux de Crots.

J3 JOURNÉE À CRÉVOUX

Au départ d'Embrun, direction la vallée de Crévoux pour une belle ascension rendue facile grâce à l'assistance électrique de votre vélo de randonnée. Découverte de la vie rurale et du pastoralisme de cette vallée authentique. Déjeuner pique-nique. Retour conduisant au chef-lieu des Orres par une large piste forestière. Descente possible soit par une piste, soit par des petites routes en balcon.

J4 LE LAC DE SERRE-PONCON

Journée découverte du fabuleux lac de Serre-Ponçon, deuxième plus grand lac de montagne en Europe, résultante de la construction du barrage datant de 1961. Visite du Muséoscope du lac, retraçant l'histoire de la vallée. Continuation vers les « Demoiselles coiffées », merveilles géologiques.

J5 LES BALCONS DU LAC

Matinée libre avec possibilité de découvrir le petit marché d'Embrun. L'après-midi, nous prendrons la route des Puy, afin de prendre de la hauteur et de découvrir le lac vu d'en haut. La deuxième partie de la randonnée vélo électrique nous dirigera vers Savine et son village englouti. Retour par les rives du lac jusqu'à Embrun.

J6 LES SOURCES D'EAU CHAUDE DU PLAN DE PHAZY

Sortie d'une journée à vélo. Au départ de Baratier, direction Saint-André et Saint-Clément. Arrivée aux sources d'eau chaude du Plan de Phazy. Déjeuner pique-nique. Continuation vers la Place Forte de Mont-Dauphin, classée au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Au retour, découverte du site géologique « La Fontaine Pétrifiante » à Réotier.

J7 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, transfert à la gare d'Embrun ou départ en véhicule personnel.

LE PRIX:

- 699 € / personne
 chambre double
 standard
- Supplément balconterrasse: 50 € / chambre
- Supplément single:67 € / chambre

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants. Co-voiturage possible, consultez-nous!

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner le J7)
- Pique-nique lors des sorties en journée
- Encadrement par un accompagnateur professionnel de VTCE
- Boissons de table (eau et vin)
- Visites et excursions culturelles guidées
- Accompagnement Teralis sur place
- · Parking privé
- Accès wifi dans les espaces communs
- · Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- · Voyages A/R
- · Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (18 € / dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #DVU05

VOYAGE RANDONNEE COULEURS ET PAYSAGES DES HAUTES-ALPES



France – Hautes-Alpes 7 jours / 6 nuits

598 € / personne 25 juin > 1 juil. 21 11 > 17 août 21









Bénéficiant d'un climat montagnard à l'ensoleillement généreux, le Département des Hautes-Alpes a conservé un environnement de qualité. Sous la majestueuse silhouette de la Barre des Ecrins, une multitude de randonnées s'offre à vous. De fonds de vallée, où coulent torrents et cascades, aux sentiers escarpés en balcons de la Durance, profitez de ce séjour « Randonnée » inédit, accompagnés de professionnels de la montagne, qui vous feront découvrir les paysages très contrastés de ce territoire où il fait bon randonner!

LES POINTS FORTS:

- Randonnées très variées accompagnées d'un guide
- · Levé de soleil sur le Lac de Serre-Ponçon
- Journée relaxation dans les vallons du Haut Briançonnais
- · Circuit de lacs majestueux

J1 BELGIQUE / BARATIER

Rendez-vous au Domaine de Val Ubaye à Baratier ou à la gare d'Embrun. Installation et réunion d'information avec les guides accompagnateurs.

J2 CHEMIN DE CEINTURE DU POUZENC

Une randonnée très variée où se succèdent forêts, prés et éboulis au pied de la longue ligne de crêtes qui, depuis le Pic du Morgon jusqu'au Col de Vars, sépare la vallée de l'Ubaye de celle de la Durance. Sous le Pouzenc, on croise souvent des chamois. En soirée : diaporama sur le Domaine de Val Ubaye et sa région.

Dénivelé 600 m - Durée 5h30 - Distance 12 Km

J3 LA CRÊTE DE LA COQUILLE

Randonnée au petit matin pour un levé de soleil sur un belvédère du lac de Serre-Ponçon. Une matinée orientée sur la photo de paysages. Après-midi détente au domaine.

Dénivelé 400 m - Durée 3h00 - Distance 9 km

J4 SORTIE ZEN ALTITUDE

Au rythme de la marche afghane, une randonnée avec Elodie tout en douceur avec étirements et relaxation dans les vallons du Haut Briançonnais. En fin d'aprèsmidi, la relaxation se poursuit avec un arrêt au Bains de Monetier: au gré de votre parcours, dans les différents bassins, vous glisserez sous des lames d'eau et cols de cygne pour soulager épaules et dos. Vous profiterez des geysers et jets tonifiants pour délasser vos jambes. Une étape dans le jacuzzi, passage incontournable, sera le

moment de détente absolu, bercé par les bulles d'eau chaude.

Dénivelé: 600 m - Durée 5h00 - Distance 12 km

J5 LES LACS PALLUEL ET FARAVEL

Circuit de lacs majestueux, on se retrouve au pays des cascades et des sources. On traverse le seul village habité du Parc National des Ecrins : Dormillouse. L'ensemble du parcours est superbe et on y retrouve de nombreuses traces de l'ère glaciaire.

Dénivelé 1040 m - Durée 6h30 - Distance 13 km

J6 UN 3000 M FACILE, LA MORTICE

Au départ de beaux alpages au milieu des marmottes, puis après une longue traversée de crêtes, on arrive au lac des Neuf Couleurs. Après le lac, on attaque le domaine de la haute montagne (éboulis, calcaires raclés par les glaciers, gouffre) pour arriver au sommet, d'où on a une vue panoramique sur les vallées et massifs du Queyras et de la Haute-Ubaye. A l'apéritif: Ouizz musical.

Dénivelé 900 m - durée 6h00 - Distance 13 km

J7 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, transfert à la gare d'Embrun ou départ en véhicule personnel, fin du périple.

LE PRIX:

- 598 € / personne
- chambre double standard
- Supplément balcon-terrasse:
 50 € / chambre
- Supplément single: 67 € / chambre Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants. Co-voiturage possible, consultez-nous!

LE PRIX COMPREND

- · Hébergement au
- Domaine de Val Ubaye • Pension complète
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petit-déjeuner du J7)
- Pique-nique lors des sorties en journée
- Boissons de table (eau et vin)
- transferts en minibus durant le séjour
- Accompagnateur en moyenne montagne diplômé d'Etat
- Visites culturelles guidées
- · Parking privé
- Accès wifi dans les espaces communs
- · Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Voyages A/R
- Assurances de voyage
- Pourboires
- Frais de dossier (18 €
 / dossier) gratuit si
 réservation via
 www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #DVU04

LA ROUTE DU VIN



France - Drôme 6 jours / 5 nuits



699 € / personne 5 > 10 oct. 21

Nous vous emmenons percer les secrets des vins d'exception, accompagnés par un guide œnologue qui vous fera découvrir les saveurs et les arômes de grands vins : Châteauneuf-du-Pape, Saint-Joseph, Crozes-Hermitage, ... Ce tour des vignobles vous mènera à la rencontre de vignerons de talent et à la découverte de domaines viticoles des Côtes-du-Rhône Septentrionales aux Côtes-du-Rhône Méridionales.



LES POINTS FORTS:

- · Accompagnement par un guide spécialisé en œnotourisme
- · Dégustation de vins d'exception
- · Rencontre de vignerons de talent

 699 € / personne chambre double confort Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants.

Co-voiturage possible, consultez-nous!

Retrouvez le programme en détail et réservez ce séjour sur www.teralis.be

#CC03

Le prix comprend l'hébergement au Château de Collonges, la pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petitdéjeuner du J6), les boissons à table (eau et vin), les transferts en minibus durant le séjour, l'accompagnement par un guide spécialisé en œntourisme, les visites et dégustations, l'accès wifi dans les espaces communs, le parking privé, la taxe de séjour et la TVA. Le prix ne comprend pas les assurances de voyage, les voyages aller-retour, les pourboires et les frais de dossier (18 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be

PLUS BELLE LA VIE AU CHÂTEAU DE COLLONGES



France - Drôme

12 > 30 juin 21 14 juil. > 15 août 21 1 sept. > 5 nov. 21

Àpd 62 € / nuit / personne







Profitez de vacances en famille au soleil et sans le moindre souci! Vous bénéficiez de notre formule tout compris avec animations l'été pour petits et grands et accès à toutes nos infrastructures sportives. Le Château de Collonges est situé en Drôme dans un cadre idyllique en bordure de l'Ardèche, de l'Isère et du Vaucluse. Le point de départ par excellence pour goûter aux charmes et à l'art de vivre de cette superbe région.



LES POINTS FORTS:

- Séjour tout compris
- · Animations pour petits et grands en juillet/août
- · Accès gratuit aux infrastructures sportives
- **Nouvelles chambres confort avec** air conditionné

Du 14/07 au 15/08 : arrivées et départs les mercredis et dimanches

TARIFS 2021/PERSONNE/ NUIT, TOUT INCLUS	3 à 8 ans	9 à 14 ans	àpd 15 ans
Chambre standard	31€	49 €	62€
Chambre single standard		57€	74€
Chambre confort	Supplément 20 € / nuit / chambre		

Enfant 0 – 2 ans : gratuit si partage la chambre de 2 adultes.

Le prix comprend l'hébergement au Château de Collonges, la pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au repas du midi le dernier jour), les boissons à table (eau et vin), l'accès wifi dans les espaces communs, les animations sur place, l'accès à l'infrastructure sportive, le parking privé, la taxe de séjour et la TVA. Le prix ne comprend pas les assurances de voyage, les voyages aller-retour, les excursions et les frais de dossier (18 € / dossier) - gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #CC01

SKI FAMILLE AUX ORRES TOUT COMPRIS







LES RRES

Afin de vous faire passer un séjour inoubliable aux sports d'hiver, nous nous occupons de tout! Vous serez logés en pension complète au Domaine de Val Ubaye, nous prévoyons même votre lunch-packet pour vos journées au grand air. Notre formule comprend la mise à disposition du forfait ski ainsi que du matériel. Lorsque vous rentrerez au domaine en fin de journée, vous pourrez profiter de nos animations ainsi que de notre délicieux buffet.

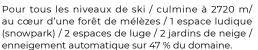
LES POINTS FORTS:

- · Séjour tout compris
- Domaine skiable adapté à tous les niveaux de ski
- · Ambiance familiale
- · Cuisine avec spécialités régionales

LE DOMAINE SKIABLE LES ORRES

100 km de pistes.





Son exposition nord-ouest permet de conserver une neige remarquable toute la saison!

TARIFS SKI FAMILLE 2021 - 2022

HÉBERGEMENT/PERSONNE	3 à 5 ans	6 à 11 ans	> 12 ans	Sup Single
Du 26/12/2021 au 02/01/2022	211€	315€	427€	65€
Du 02/01/2022 au 09/01/2022	204€	305€	412€	65€
Du 26/02/2022 au 05/03/2022	215€	321€	435€	65€
Du 02/04/2022 au 09/04/2022	211€	305€	412€	65€
Du 09/04/2022 au 16/04/2022 PROMO : 4 j. ski alpin + 1 j. rando-raquette	199€	299€	399€	offert
PACKAGE SKI	3 à 5 ans	6 à 11 ans	> 12 ans	
PACKAGE SKI Du 26/12/2021 au 02/01/2022	3 à 5 ans 32€	6 à 11 ans 201€	> 12 ans 248 €	
Du 26/12/2021 au 02/01/2022	32€	201€	248€	
Du 26/12/2021 au 02/01/2022 Du 02/01/2022 au 09/01/2022	32€ 32€	201€ 182€	248 € 225€	

LE FORFAIT COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye (7 nuits)
- 6 jours en pension complète et 1 jour en demi-pension
- Boissons de table (eau et vin)
- Lunch-packet pour le midi
- Linge de toilette, literie, entretien des chambres
- Wifi dans les espaces communs
- Parking privé
- Assistance pour la réservation des cours de ski
- · Taxe de séjour et TVA

LE PACKAGE SKI COMPREND

- Mise à disposition des skis, chaussures et casque pendant 6 jours
- Ski pass du domaine skiable Les Orres pendant 6 jours
- · 1 descente en luge sur rail / personne

LE FORFAIT NE COMPREND PAS

- Voyages A/R
- Transferts vers la station « Les Orres »
- · Assurances de voyage
- Frais de dossier (départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/ dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #DVU02

RANDONNÉES EN RAQUETTES À NEIGE







Sauvage et intimiste, ce nouveau programme vous fera découvrir les beautés hivernales des panoramas des Hautes-Alpes, sans oublier une découverte du riche patrimoine des vallées montagnardes. Rivières, passages en sous-bois, itinéraire en balcon, ce programme à la portée de tous grâce à des itinéraires particulièrement adaptés est l'occasion de découvrir ou de perfectionner la pratique de la raquette à neige. Laissez-vous tenter, de nouveaux espaces s'offrent à vous ...

LES POINTS FORTS:

- · Activité accessible à tous
- · Des paysages enneigés féériques
- Randonnées accompagnées d'un guide
- Découverte de la ville de Gap

II BELGIOUE / BARATIER

Rendez-vous au Domaine de Val Ubaye à Baratier ou à la gare d'Embrun. Installation et réunion d'information avec les guides accompagnateurs de votre séjour et pot d'accueil.

J2 LA CABANE DE JOUBELLE PAR LE SERRE DU MOUTON DANS LA VALLÉE DE RÉALLON

Les aiguilles de Chabrière encapuchonnées de neige sont féeriques. Au pied de celles-ci, vous randonnerez dans la poudreuse avec, comme bouquet final au sommet de Serre mouton sur la croupe finale, une vue sur le Lac de Serre-Ponçon. L'après-midi, partez à la découverte de la dernière station en date des Alpes de sud, Réallon, petite station familiale qui a su garder son authenticité. Dénivelé: 326m, durée: 3h. distance: 4km.

J3 CIRCUIT DES TÈTES DANS LE SECTEUR DE VALLOUISE / PUY-SAINT-VINCENT

Une belle randonnée dans des paysages variés avec un grand belvédère sur le massif de Pelvoux, la Vallouise et la vallée de la Durance. Visite de la maison du Parc National des Ecrins et du village typique de Vallouise pour la dégustation d'un chocolat chaud. Dénivelé: 400m, durée: 3h30, distance 6km.

J4 SORTIE NOCTURNE À RISOUL

Matinée libre au domaine, avec possibilité de se rendre à Embrun, jour de marché. Diaporama sur le Domaine de Val Ubaye en fin de matinée. Déjeuner au domaine. L'après-midi, découverte de la Place Forte de Mont-Dauphin. Ensuite, continuation vers Risoul, la station du Guillestrois sur le Domaine de la Forêt Blanche, pour une sortie magique en raquette entre 18h et 20h dans le Vallon du Mélèzet. Repas montagnard dans le village. Dénivelé : 150m, durée : 2h, distance : 3,5km.

J5 LE PLATEAU DE LA COCHE DANS LE CHAMPSAUR

Le Plateau de la Coche est un endroit inondé de soleil, les points de vue sur les sommets prestigieux sont incomparables, neige vierge, un univers digne d'un conte de fées hivernal... Au retour, arrêt à Pont du Fossé pour une dégustation de Génépi et de fromages locaux. Soirée de Nouvel An.

J6 LA PETITE CEÜZE DANS LE GAPENÇAIS

Au départ de la Freissinouse, non loin de Gap, vous terminerez votre semaine par une découverte de la montagne de Ceüze, avec ses vues impressionnantes sur la falaise et panoramas du Gapençais. A midi, repas au restaurant dans le centre de Gap avec, en après-midi, la découverte de la ville. Dénivelé: 282m, durée: 2h30, distance: 4,5km.

J7 BARATIER / BELGIQUE

Après le petit-déjeuner, transfert à la gare d'Embrun ou départ en voiture personnelle. Fin du périple.

En fonction de l'enneigement, des conditions climatiques et de l'état physique du groupe, le programme pourra être modifié sans aucun préavis.

LE PRIX:

Du 27/12/21 au 02/01/2022:
 693 € / personne - Chambre double.

Sup Single: 55 €

• Du 09/04/22 au 15/04/2022 : 641 € / personne - Chambre double

Sup Single: 55 €

Ce séjour est organisé pour des groupes de minimum 6 à maximum 8 participants. Co-voiturage possible, consultez-nous!

LE PRIX COMPREND

- Hébergement au Domaine de Val Ubaye
- Pension complète (repas du soir du J1 jusqu'au petitdéjeuner le J7)
- Pique-nique lors des sorties en journée
- Boissons de table (eau et vin)
- Transferts en minibus durant le séjourAccompagnateur en
- moyenne montagne diplômé d'Etat
- · Visites culturelles guidées
- Accompagnement Teralis sur place
- Parking privé
- Accès wifi dans les espaces communs
- · Taxe de séjour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Voyages A/R
- · Assurances de voyage
- · Pourboires
- Frais de dossier (départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/dossier) – gratuit si réservation via www.teralis.be

Réservez ce séjour sur www.teralis.be #DVU03

LE PAYS-BASQUE, TERRE DE RÉSISTANCE ET DE CONTRASTES



Magnifique région où se marient le vert des paysages vallonnés et le bleu de la mer, le Pays-Basque espagnol contraste par ses villages typiques et le style avant-gardiste de ses villes. Cette région fut particulièrement frappée par la guerre civile espagnole où la répression fut d'une virulence et d'une dimension considérables. Ce séjour vous emmène sur ces terres de résistance à la découverte des lieux témoins de ce conflit, considéré comme une préparation de la Seconde Guerre mondiale. Vous serez également plongés dans l'époque contemporaine avec la visite du célèbre et fascinant musée Guggenheim.

LES POINTS FORTS:

- Visite de Bilbao et son musée d'art moderne et contemporain Guggenheim
- Découverte de Guernica, rendue célèbre par Pablo Picasso
- À Rioja Alavesa, dégustation de vins de tradition centenaire
- Arrêt à Pueblo Viejo de Belchite qui servit de décor au tournage de films
- Escapade à Saragosse marquée par l'empreinte des Romains, musulmans, juifs et chrétiens

J1 BELGIQUE / BILBAO

Vol de Bruxelles à destination de Bilbao en fin de matinée. Accueil par votre guide francophone et transfert en autocar. Installation à l'hôtel. Balade guidée au cœur de la ville avec entrée au Musée Guggenheim incluse. Située dans la province de Biscaye, Bilbao est entourée de forêts, montagnes, plages et falaises. Le musée Guggenheim, le métro de Norman Fister, le Palais des Congrès et de la Musique Euskalduna attestent de sa régénération urbanistique et économique.

J2 ELGETA / GUERNICA

Journée dédiée à la mémoire. Visite de lieux imprégnés d'une forte charge émotive au souvenir de la guerre civile espagnole. Départ vers Elgeta. Découverte commentée au départ d'Espafia Kafe Antzokia et visite du centre d'interprétation à Espaloia. Déjeuner libre. Ensuite, direction Guernica, cité rendue célèbre par le tableau de Pablo Picasso. Arrêt à « L'Arbre de Guernica », emplacement de l'autonomie du peuple basque au Moyen-Âge. Tous les lundis, Guernica accueille un des marchés les plus importants de tout le Pays Basque. Retour à Bilbao. Temps libre.

J3 LOGROÑO / LA RIOJA ALAVESA

Route vers Logroño. Découverte de la Rioja Alavesa, région au riche patrimoine historique, réputée pour son vin. Les joyaux de la capitale basque, Vitoria-Gasteiz,

sont gardés jalousement au sein de la vieille ville médiévale : plaza de la Virgen Blanca, la cathédrale de Santa Maria. Promenade dans le nouveau quartier, bordé de larges avenues, de jardins et d'édifices élégants. Déjeuner libre. La Rioja, véritable berceau du vin, produit un cru de renommée internationale : des vins exquis de tradition centenaire qui raviront tous les palais! Installation à l'hôtel.

J4 BELCHITE / SARAGOSSE

Départ vers Belchite, site de l'une des batailles les plus symboliques de la guerre d'Espagne. Véritable monument historique, le Pueblo Viejo de Belchite a servi de décor au tournage de films, tels que Les Aventures du Baron de Münchhausen en 1988. Déjeuner libre. Temps libre. Poursuite vers Saragosse. Installation à l'hôtel.

J5 SARAGOSSE

Journée dédiée à la visite commentée de Saragosse. La capitale de la région d'Aragon dispose d'un patrimoine exceptionnel, marqué par l'empreinte culturelle des Romains, musulmans, juifs et chrétiens. Durant votre balade, vous admirerez les ruines d'un théâtre romain, le palais de la Aljafería, la basilique baroque Nuestra Señora del Pilar ou encore les œuvres de Francisco de Goya, peintre et graveur espagnol. Déjeuner libre. Dîner au restaurant.

J6 SARAGOSSE / BILBAO

Départ vers l'aéroport de Bilbao. Vol retour vers Bruxelles.



LE PRIX:

- 999 € / personne chambre double
- Supplément chambre single: 209 €
 Tarif valable àpd 30 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols aller-retour en classe économique
- Taxes aériennes
- 1 bagage à main et 1 bagage enregistré
- Transferts sur place selon le programme
- 5 petits-déjeuners et 5 dîners dont 1 au restaurant
- 2 nuits à l'hôtel Naval Sestao 3* à Bilbao, 1 nuit à l'hôtel Zenit Logroño 3* à Logroño et 2 nuits à l'hôtel Zaragoza Royal 3* à Saragosse
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Guide accompagnateur francophone (du Jl au J6)
- Guides locaux pour les visites de Logroño et de Saragosse
- Dégustation de vins à La Rioja et visite d'une cave
- Transferts sur place en autocar
- · Accompagnement Teralis
- Taxe de séjour et TVA LE PRIX NE COMPREND PAS
- · Repas durant les voyages
- aller-retour

 Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Boissons
- · Assurances de voyage
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Frais de dossier (18 €/ dossier) - gratuit si
- réservation via www.teralis.be

 Toute autre prestation non mentionnée

Formalités : carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité (pays membres de l'Union Européenne).

> Réservez ce séjour sur www.teralis.be #VM01

CRACOVIE. AU FIL DU TEMPS



Cracovie, l'une des plus belles villes d'Europe centrale, regorge d'églises, de musées et de palais. Vous découvrirez les charmes de la vieille ville encore d'époque, ainsi que le quartier juif de Kazimierz. En contraste avec la belle Polonaise, nous vous emmenons visiter les plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich: Auschwitz et Birkenau. La visite permet d'appréhender la réalité et l'horreur du nazisme, ainsi que l'ampleur du génocide des juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

LES POINTS FORTS:

- · Découverte de la vieille ville authentique de Cracovie
- · Visite du musée de l'usine Schindler
- · Journée dédiée à la mémoire : visite d'Auschwitz et de Birkenau
- Excursion à la mine de sel de Wieliczka

BELGIQUE / CRACOVIE

Vol de Bruxelles à destination de Cracovie en fin de matinée. Accueil par votre guide francophone et transfert en autocar vers le centre. Installation à l'hôtel 3* Alexander II. Balade guidée au cœur de Cracovie.

J2 CRACOVIE / KAZIMIERZ

Départ en tramway pour la visite de l'ancien quartier juif de Kazimierz, où fut tourné le film « La liste de Schindler ». Entrée dans la Synagogue Remuh et son cimetière. Déjeuner libre. Dans l'après-midi, découverte de l'ancien ghetto juif de Podgorze.

Entrée au Musée de l'usine de Schindler. Dîner dans un restaurant juif avec concert de musique klezmer.

AUSCHWITZ / BIRKENAU

Journée dédiée à la mémoire, avec la visite guidée des tristement célèbres et plus importants camps de concentration et d'extermination du Troisième Reich, où plus d'un million de personnes furent assassinées : Auschwitz et Birkenau. Déjeuner dans un restaurant près des camps

J4 WIELICZKA

Matinée d'excursion à Wieliczka, afin de visiter la remarquable mine de sel Gemme, la plus ancienne d'Europe encore exploitée à ce jour, inscrite au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Découverte de l'impressionnante cathédrale souterraine de sel. Retour à Cracovie. Déjeuner et après-midi libres dans le centre-ville

CRACOVIE / BELGIQUE

Matinée libre. Transfert vers l'aéroport de Cracovie. Vol retour vers Bruxelles.

TERRITOIRES Plus jamais Exposition permanente à LA CITE MIROIS LIEGE Parcours dans

www.citemiroir.be | Informations et réser

LE PRIX :

- · 674 € / personne chambre double
- 648€ / personne chambre triple
- · Supplément chambre single:

Tarif valable àpd 35 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols aller-retour en classe économique
- Taxes aériennes
- 1 bagage à main et 1 bagage enregistré
- Transferts sur place selon le programme
- 4 petits-déjeuners, 1 déjeuner et 3 dîners
- 4 nuits à l'hôtel 3* Alexander II à Cracovie
- Entrées et visites guidées avec système audio
- Guide accompagnateur francophone (du J1 au J4)
- · Transferts sur place en autocar ou tramway
- Accompagnement Teralis
- Taxe de séiour et TVA

LE PRIX NE COMPREND PAS

- · Repas durant les voyages allerretour
- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Boissons
- · Assurances de voyage
- Pourboires
- · Frais de dossier (18 € / dossier) gratuit si réservation via www.teralis.be
- · Toute autre prestation non mentionnée

Formalité : carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité (pays membres de l'Union Européenne).

> Réservez ce séjour sur www.teralis.be **#VM02**

les camps nazis

pour résister

aujourd'hui

LE MAROC « AUTREMENT »



Teralis vous invite à découvrir le sud marocain différemment. Ce nouvel itinéraire vous emmènera, en dehors des sentiers battus, à la rencontre de femmes et d'hommes engagés dans des projets visant à donner accès à la culture au plus grand nombre, à favoriser l'émancipation du statut de la femme et à permettre à de jeunes enfants d'accéder à l'éducation. Les rencontres seront renforcées grâce à l'accueil chez l'habitant. Les découvertes culturelles seront enrichies par des visites jamais proposées dans les circuits classiques. De la médina de Marrakech aux remparts d'Essaouira, en passant par l'arrière-pays berbère, ce périple culturel et solidaire vous révélera le Maroc authentique.

LES POINTS FORTS:

- · Circuit insolite et inédit
- Rencontre avec des personnes et associations locales engagées
- Visite d'un village traditionnel présaharien
- Découverte d'Essaouira, ville portuaire où le temps s'est arrêté

J1 BRUXELLES / MARRAKECH

Vol au départ de Bruxelles et arrivée à Marrakech en fin de journée.

J2 MARRAKECH

Visite guidée et découverte de la cité berbère, en passant notamment par la célèbre place Djemaa El Fnaa. Traversée à pied du Mellah (ancien quartier juif) pour aller visiter le Palais Bahia et les tombeaux Saadiens. Visite de la médina, une des plus étendues du Maghreb, et des souks. Après-midi libre et possibilité de visiter le jardin Majorelle (optionnel).

J3 AIT BEN HADDOU / HAUT ATLAS

Départ pour le Ksar Ait Ben Haddou, dans la Province de Ouarzazate, inscrit au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO. Ce village traditionnel présaharien est un remarquable exemple de l'architecture du sud marocain à partir du XII° siècle. Il se présente comme un ensemble de bâtiments de terre entourés de murailles. Certaines de ses habitations semblent être de petits châteaux avec leurs hautes tours décorées de motifs en brique crue. Visite libre du ksar.

J4 VALLÉE D'OUNILA / TELOUET

Départ vers Telouet, ancien fief du Glaoui, Pacha de Marrakech. Passage par la belle vallée d'Ounila, où vous serez séduits par la beauté de cette vallée encaissée entre les montagnes ocre rose, le camaïeu de verts des vergers, et les somptueux villages fortifiés. Arrivée à Telouet, le cœur de la tribu des Glaoua, qui tira sa richesse durant des siècles des droits de passage des caravanes reliant les régions subsahariennes à la côte méditerranéenne. Visite libre de la Kasbah.

J5 MARRAKECH / ESSAOUIRA

Départ vers Essaouira, l'ancienne Mogador où le temps s'est arrêté. La cité a gardé l'ambiance d'antan : filets de pêche étendus sur les quais, barques colorées, chantier naval traditionnel, poissons et fruits de mer grillant sur les barbecues. Visite guidée de la ville.

J6 ESSAOUIRA

Journée de rencontres avec les femmes de l'association El Khir, qui a pour but de favoriser la promotion socio-économique et l'autonomie des femmes. Vous participerez à un atelier de cuisine animé par des cuisinières en insertion professionnelle, qui vous transmettront leur savoir-faire. Un cours qui se terminera par un moment convivial de dégustation et d'échanges. Après-midi libre. Vous pourrez profiter de la plage ou encore faire du shopping. Les artisans d'Essaouira sont réputés pour leur savoir-faire.

J7 SMIMOU / MARRAKECH

Départ vers Smimou, dans l'arrière-pays d'Essaouira, au milieu des plantations d'arganiers, arbres endémiques du Maroc. L'huile d'argan aux nombreuses vertus est extraite de ses amandes. Visite à la coopérative Tamount, produisant l'huile d'argan de façon traditionnelle, gérée par les femmes berbères du village. Ensuite, balade à travers arganiers et villages pour rejoindre la maison du berbère Hassan pour un déieuner chez l'habitant.

J8 MARRAKECH / BRUXELLES

Temps libre à Marrakech et transfert vers l'aéroport.

Selon la situation géopolitique et économique du pays, le circuit et/ou les hôtels pourraient être modifiés.

LE PRIX :

- 1.199 € / personne chambre double
- Supplément chambre single: 235 €
 Tarif valable àpd 15 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols A/R en classe économique
- Taxes aériennes
- Circuit en car selon le programme
- Hébergement sur base d'hôtels/maisons d'hôte mentionnés ou similaires
- Pension complète telle que décrite dans le programme
- Prestations d'un guide francophone durant les excursions
- · Entrées aux sites mentionnés
- · Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Pourboires des guides et chauffeurs
- · Boissons
- entrées au jardin Majorelle (6,50€/pers.)
- · Assurances voyages
- Frais de dossier (18 € / dossier – gratuit si réservation via www.teralis.be)
- Toute prestation nonmentionnée
- Formalité: passeport valide 3 mois après la date de retour.

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#VS06

RANDONNÉE SUR LE SENTIER D'ABRAHAM, IMMERSION EN PALESTINE PROFONDE



Masar Ibrahim al Khalil, tel est le nom donné au sentier né au sein des oliveraies de la Méditerranée s'étendant jusqu'aux déserts du sud. Il emmène le randonneur au coeur d'un patrimoine méconnu, à la rencontre des bédouins à l'hospitalité légendaire. Des échanges, des rencontres improbables, des souvenirs précieux attendent le randonneur au fil de ce chemin d'exploration. Découvrez ce nouveau périple, original et insolite, à la découverte des richesses patrimoniales et des valeurs humaines fondamentales. Un voyage hors des sentiers battus...

LES POINTS FORTS:

- 5 jours de randonnée sur le sentier insolite d'Abraham
- Nuit chez l'habitant, dans des camps de bédouins, ...
- · Rencontres avec le peuple palestinien
- · Campement dans le désert
- Visites de Bethléem, Jérusalem et Naplouse

JI BRUXELLES / TEL AVIV / NAPLOUSE

Vol régulier à destination de Tel Aviv. Accueil et route vers Naplouse. Arrivée en soirée et installation à l'hôtel Al Yasmeen 3* ou similaire. Dîner et nuitée.

J2 NAPLOUSE

Immersion dans le dédale des ruelles du vieux Naplouse aux bâtiments historiques et étals colorés. Surnommée « La petite Damas », ce centre commercial florissant est réputé pour son huile d'olive, ses savonneries et son délicieux knaffé, pâtisserie chaude au fromage blanc. Dîner et nuitée à l'hôtel Al Yasmeen 3* ou similaire.

J3 NAPLOUSE / AWARTA / DUMA

Petit-déjeuner. Transfert en car vers Awarta, point de départ de votre randonnée. Située dans une région de montagnes et de plaines, Awarta est réputée pour ses amandiers, oliveraies et son maïs. Autrefois, la cité était un important centre samaritain. Marche vers Duma (13km). Pause au Mont Arma, puis continuation vers Aqraba et le paisible village de Majdal Bani Fadil. Logement chez l'habitant.

J4 DUMA/AUJA

Départ de Duma. Randonnée (11 km) au cœur de vallées profondes et rocailleuses. Traversée de paysages parsemés de blé, d'oliviers et villages calcareux. Descente d'une gorge rocheuse vers la source d'Al Auja. Logement dans un camp bédouin.

J5 AUJA / JÉRICHO

Direction Jéricho (11 km). Passage par Al Auja, ville située en-dessous du niveau de la mer, et habitée par des réfugiés vivant principalement de l'agriculture. Continuation vers le Monastère de la Tentation. Montée en téléphérique et route vers Jéricho. A la Mer Morte, temps libre pour une baignade aux vertus thérapeutiques. Logement au camp de réfugiés d'Aquabat Jabr, à proximité de Jéricho ou similaire.

J6 JÉRICHO / SEA LEVEL

Départ de Jéricho vers l'est (14 km). Cheminement dans le désert de Jérusalem vers le canyon Wadi Qelt. Continuation vers la communauté bédouine du Sea Level. Logement dans le camp bédouin.

J7 SEA LEVEL / MAR SABA / TALL-AL QMAR

Route à travers le désert de Jérusalem et les collines vers le monastère orthodoxe Mar Saba. Logement au camp de Tall-Al Qmar ou similaire.

J8 TALL-AL QMAR / HÉBRON / BETHLÉEM

Transfert vers Hébron. Promenade dans la vieille ville à l'architecture mamelouke. Visite du tombeau des Patriarches, centre spirituel. Découverte de la mosquée et la synagogue. Visite d'une fabrique de verre et route vers Bethléem. Visite de Béthléem, de la basilique de la Nativité et installation à l'hôtel Sunrise*** ou similaire.

J9 BETHLÉEM / JÉRUSALEM / BETHLÉEM

Départ vers Jérusalem. Balade à travers les ruelles de la vieille ville, au rythme des monuments. Vue d'ensemble sur la cité aux trois sites symboliques. Temps libre. Retour à Beit Sahour. Dîner et nuit à l'hôtel Sunrise*** ou similaire.

J10 BETHLÉEM / TEL AVIV / BRUXELLES

Matinée libre à Bethléem. Vol retour.

Selon la situation géopolitique et économique du pays, le circuit et/ou les hôtels pourraient être modifiés.

LE PRIX:

- 1.519 € / personne chambre double
- Supplément chambre single: 155 €
 Tarif valable àpd 12 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
- · Taxes aériennes
- Transferts en car selon le programme
- Logement en hôtels et guesthouse 3*, chez l'habitant et dans des camps de bédouin
- Pension complète durant les cinq jours de randonnées
- Demi-pension pour le reste du séjour
- Entrées et visites guidées prévues au programme
- Prestations d'un guide francophone
- Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Éventuelles augmentations de taxes aériennes et fuel
- Pourboires des guides et chauffeurs
- Boissons
- · Assurances de voyages
- Frais de dossier (18 €
 / dossier gratuit si
 réservation via www.teralis.be)
- Toute prestation nonmentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

Réservez ce séjour sur www.teralis.be

#VS04

GRAND TOUR D'ISRAËL ET DE PALESTINE



La Palestine, territoire au destin unique, surprend par sa richesse archéologique, ses aspects humains, ses empreintes culturelles et la beauté de son environnement. Elle est un livre ouvert qu'aucun ne souhaite sceller tant elle provoque des émotions et pousse à la réflexion et à la prise de conscience. Un magnifique périple, ponctué de rencontres et d'échanges, à la découverte d'une authentique contrée à l'histoire inachevée.

LES POINTS FORTS:

- Circuit riche en découvertes du patrimoine palestinien et israélien
- Rencontre avec des acteurs de terrain
- Découverte du lac de Tibériade

BRUXELLES / TEL AVIV / NAZARETH

Vol de Bruxelles à destination de Tel Aviv. Route vers Nazareth. Découverte de la ville dont l'histoire est liée au culte de Marie et à la jeunesse de Jésus. Visite de la basilique de l'Annonciation et du puits de Marie. Promenade à travers la vieille ville. Installation à l'hôtel Villa Nazareth 3* ou similaire.

NAZARETH / ACRE / HAÏFA

Rencontre avec le Père Shoufani, arabe israélien, curé de la paroisse melkite de Nazareth. Continuation vers Acre, ancien port phénicien. Promenade dans la vieille ville. Continuation vers la ville d'Haïfa. Découverte du Centre international de la foi baha'ie et de ses jardins en terrasses. Retour et nuit à Nazareth.

J3 NAZARETH / TIBÉRIADE / CAPHARNAÜM / TABGHA / BEIT SHEAN Traversant la Galilée, route vers le lac de Tibériade.

Visite de la vieille ville. Promenade au Mont des Béatitudes. Découverte des vestiges de Capharnaüm. Arrêt à Tabgha, site de l'Eglise de la Multiplicationdes-Pains aux magnifiques mosaïques datant du IV^e siècle et de l'Eglise de la Primauté de Saint-Pierre. Poursuite vers le site archéologique de Beit Shean. Retour et nuit à Nazareth.

JÉNINE / SÉBASTE / NAPLOUSE

Départ vers Jénine, réputée pour le charme de ses ruelles, son vieux centre et son marché animé. Visite de l'église orthodoxe Saint-Georges. Poursuite vers l'ancienne cité de Sébaste, regorgeant de vestiges archéologiques. Continuation vers Naplouse, surnommée « La petite Damas ». Ce centre commercial florissant est réputé pour son huile d'olive, ses savonneries et son délicieux knaffé, pâtisserie chaude au fromage blanc. Installation à l'hôtel Al Yasmeen 3* ou similaire.

NAPLOUSE / RAMALLAH

Découverte de Naplouse, promenade dans le dédale des ruelles, marchés d'épices, ateliers d'artisans de la vieille ville ottomane. Découverte du Puits de Jacob. Continuation vers Ramallah, ville en plein essor et centre économique, culturel et politique de la région. Visite de la vielle ville. Rencontre avec l'Association Al Kamandjâti, créée en 2002 à l'initiative de Ramzi Aburedwan, violoniste originaire du camp de réfugiés d'Al Amari. L'objectif de cette association est de soutenir l'éducation et la scolarisation des enfants palestiniens. Installation à l'hôtel Ankars Suites 4* ou similaire. Dîner et nuitée.

RAMALLAH / JÉRICHO / QOUMRAN / **J6** BETHLÉEM

Route vers l'oasis verdoyante de Jéricho, située dans la vallée du Jourdain, à 240m sous le niveau de la mer. Montée en téléphérique vers le Monastère de la Tentation.

Arrêt à Qoumran, lieu de découverte des manuscrits de la Mer Morte. Poursuite vers les rives de la Mer Morte. Temps libre pour une baignade sans effort dans une eau aux vertus thérapeutiques. Route pour Bethléem, installation à l'hôtel SUNRISE 4* ou similaire.

BETHLÉEM / BEIT JALA

Découverte de Bethléem. Visite de la Basilique de la Nativité. Balade dans les ruelles millénaires vers la Place Manger. Poursuite vers Beit Jala pour la visite de l'hôpital « Bethlehem Arab Society for Rehabilitation », dont l'objectif est notamment de rendre la dignité à la personne handicapée et de l'intégrer dans la société. Depuis 2007, la Province de Hainaut initie un projet durable avec cette ONG. Visite du centre culturel communautaire Chirass, qui poursuit des activités socio-culturelles, comme l'apprentissage de la danse palestinienne à l'attention d'enfants âgés de 9 à 14 ans. Visite du célèbre hôtel 'Walled Off' et son musée : vous découvrirez quelques-unes des œuvres exceptionnelles de Banksy et découvrirez l'impact du mur de séparation. Nuit à Bethléem.

J8 BETHLÉEM / HÉBRON Départ pour Wadi Foukin. Visite du village situé à côté de la ligne verte et entouré par les colonies. Passage par Battir, village moderne fondé sur l'ancien site des ruines des Juifs et réputé pour son ancien système d'irrigation romain et ses superbes terrasses plantées d'oliviers et de vignes. Poursuite vers Hébron qui abrite le tombeau des Patriarches renfermant les sépultures d'Abraham, Isaac, Jacob et leurs épouses. La ville est sacrée pour les Musulmans, les Chrétiens et les Juifs. Promenade dans la vieille ville à l'architecture mamelouke. Visite d'une fabrique de verre. Retour et nuitée à Bethléem.

JÉRUSALEM

Journée à Jérusalem. Depuis le Mont des Oliviers, descente vers le Jardin de Gethsemani et la vallée de Josaphat. Vue d'ensemble sur la cité aux trois sites symboliques : les vestiges du mur occidental du temple appelé « Mur des Lamentations », Haram-es-Sherif, le Dôme du rocher, l'Eglise du Saint-Sépulcre. Visite du Musée Terra Sancta, qui évoque les origines du Christianisme et la conservation des Lieux Saints. Retour et nuit à Bethléem.

J10 JÉRUSALEM

Rencontre avec Michel Warschawski, journaliste militant pacifiste israélien, co-fondateur et président du Centre d'Informations Alternatives, première organisation israélo-palestinienne qui milite en faveur d'une meilleure coopération entre les deux peuples, basée sur des valeurs de justice, de paix et de respect du droit international. Visite commentée en car du Grand Jérusalem. Temps libre à Jérusalem. Dîner à la Tente de Beit Sahour. Retour et nuit à Bethléem.

BETHLÉEM / TEL AVIV / BRUXELLES

Matinée libre. Transfert vers l'aéroport de Tel Aviv et vol vers Bruxelles.

Selon la situation géopolitique et économique du pays, le circuit et/ou les hôtels pourraient être modifiés.

LE PRIX:

- · 1.759 € / personne chambre double
- Supplément chambre single: 385 € Tarif valable àpd 15 participants.

LE PRIX COMPREND

- Vols réguliers en classe économique
- Taxes aériennes
- · Hébergement sur base d'hôtels mentionnés ou similaires
- · Demi-pension
- · Déjeuner à Beit Jala
- Entrées et visites quidées prévues au programme
- Prestations d'un quide francophone
- · Accompagnement Teralis

LE PRIX NE COMPREND PAS

- Augmentations de taxes aériennes et fuel
- · Pourboires des guides et chauffeurs
- Boissons
- Assurances de voyages
- Frais de dossier dossier (18 € / dossier - gratuit si réservation via www.teralis.be)
- Toute prestation nonmentionnée

Formalité : passeport valide 6 mois après la date de retour.

> Réservez ce séjour sur www.teralis.be

> > **#VS02**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LES VOYAGES À FORFAIT

$\ \, \text{Article 1: Champ d'application} \\$

Ces conditions générales sont d'application aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1 juillet 2018, tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Information de la part de l'organisateur et du détaillant avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

- 2.1. L'organisateur ainsi que le détaillant communiquent au voyageur, avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait :
- 1° les caractéristiques principales des services de voyage :
- a) la ou les destination(s), l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises;
- b) les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retoru, la durée et le lieu des escales et des correspondances; l'orsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative du départ et du retour;
- c) la situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'accommodation en vertu des rèales du pays de destination :
- d) les repas fournis ;
- e) les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le voyage à forfait ;
- f) lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyage seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe;
- g) la langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis;
- h) si le voyage est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite. 2° le prix total du voyage à forfait et, s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le
- 2° le prix total du voyage à forfait et, s'îl y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter;
- 3° les modalités de paiement ;
- 4° le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint;
- 5° des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires ;
- 6° la mention indiquant que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation ;
- 7° des informations sur les assurances annulation et les assurances assistance ;
- 2.2. Le professionnel veille à ce que le formulaire d'information standard approprié soit fourni au voyageur.
- 2.3. Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, souf par accord commun des parties contractantes.

Article 3: Information de la part du voyageur

- 3.1. La personne qui conclut le contrat de voyage à forfait doit fournir à l'organisateur et au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.
- 3.2. Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur et / ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Le contrat de voyage à forfait

- 4.1. Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.
- Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.
- 4.2. Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations visées à l'article 2 et les informations suivantes:
- 1° les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées ;
- 2° que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance;
- 3° le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées ;
- 4° le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur, ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou pour se plaindre de toute non-conformité éventruelle;
- 5° l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ;
- 6° des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour ;
- 7° des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes ;
- 8° des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plate-forme de règlement en ligne des litiges de l'UE ;
- 9° des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.
- 4.3. En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur : 1° les recus ;
- 2° les vouchers et billets nécessaires ;
- 3° les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5 : Le prix

- 5.1. Après la conclusion du contrat de voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité. Dans ce cas, le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :
- 1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou
- 2° du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou
- 3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.
- Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.
- 5.2. Si la majoration du prix dépasse 8 % du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

- 5.3. Une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul, sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.
- 5.4. En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. À la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6 : Paiement du prix

- 6.1. Souf convention expresse contraire, le voyageur paye, à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.
- 6.2. Sauf convention contraire, le voyageur paye le solde du prix au plus tard 30 jours avant le départ.
- 6.3. Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de poyer l'acompte ou le prix du voyage qui lui est d'ament réclamé, l'organisateur et/ou le détaillant a le droit de résilier de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à charge de celui-ci.

Article 7 : Cession du contrat de voyage à forfait

- 7.1. Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat. à condition :
- 1° d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et
- 2° de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.
- 7.2. Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Article 8 : Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant d'autres modifications demandées par celui-ci et acceptées par l'organisateur et/ou le détaillant.

Article 9 : Modifications au contrat par l'organisateur avant le voyage

- 9.1. L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier unilatéralement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :
- 1° l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, et
- 2° la modification ne soit mineure, et
- Forganisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.
- 9.2. Si, avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier, de façon significative, une ou plusieurs des caractérisfiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il propose d'augmenter le prix du forfait de plus de 8 %, il informe le voyageur : 1° des modifications proposées et de leurs répercussions sur le prix du forfait;
- 2° du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer de frais de résiliation, à moins
- qu'il n'accepte les modifications proposées;
- 3° du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur ;
- 4° du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé, il est automatiquement mis fin au contrat, et
- 5° s'il y a lieu, de l'alternative proposée ainsi que de son prix.
- 9.3. Lorsque les modifications du contrat de voyage à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.
- 9.4. Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2 et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard quotorze jours après la résiliation du contrat.

Article 10 : Résiliation par l'organisateur avant le voyage

- 10.1. L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :
- 1º si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfair est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard :
- au) vingt jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours :
- b) sept jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours;
- c) 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours;
- 2° s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat au voyageur avant le début du voyage à forfait.
- 10.2. Dans ces cas, l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués pour le voyage à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Article 11 : Résiliation par le voyageur

- 11.1. Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de poyer à l'organisateur des frais de résiliation. Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculés en fonction de la date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage.
- 11.2. Le voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination, ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.
- 11.3. L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12 : Non-conformité pendant le voyage

- 12.1. Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.
- 12.2. Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1° est impossible, ou

- 2° entraîne des cobts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité, le voyageur a droit à une réduction de prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.
- 12.3. Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaires que le voyageur précise un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité ou si une solution immédiate est reauise.
- 12.4. Lorsqu'une part importante des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyage à forfait ou si la réduction de prix actroyée n'est pas appropriée.
- 12.5. Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délair aisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat de voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport de passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées, le voyageur a droit, s'il y a lieu, à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.
- 12.6. Lorsqu'il est impossible, en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu dans le contrat de voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaires pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.
- 12.7. La limitation des coûts, visés dans 12.6, ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécesitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.
- 12.8. L'organisateur ne sourait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité si le prestataire de transport concerné ne peut se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'Union européenne.
- 12.9. Le voyageur peut adresser des messages, demandes ou plaintes en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sons retard excessif.

Article 13 : Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice cousé à l'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages, à leurs préposés et/ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14 : Responsabilité de l'organisateur ou du professionnel

- 14.1. L'organisateur est responsable de l'exécution des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.
- 14.2. Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un État membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15 : Réduction de prix et dédommagement

- 15.1. Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de nonconformité des services fournis, sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur.
- 15.2. Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif.
- 15.3. Le voyageur n'a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due :
- 1° au voyageur ;
- 1 au voyageur;
 2° à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et aue cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable. ou
- 3° à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 16 : Obligation d'assistance

- 16.1. L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :
- 1° en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ; 2° en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres
- prestations de voyage.

 16.2. L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur.

Article 17 : Procédure de plaintes

- 17.1. Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur ou du détaillant.
- 17.2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.
- 17.3. Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de foçon satisfaisante ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18 : Procédure de conciliation

- 18.1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.
- 18.2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pos réussi, chacune des parties concemées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.
- 18.3. Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ». 17

- 18.4. Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.
- 18.5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19: Arbitrage ou Tribunal

19.1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celleci a échouée, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

- 19.2. Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.
- 19.3. L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à datrer de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Lifiges Voyages.
- 19.4. Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunoux.
- 19.5. Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Nos conditions particulières sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1" juillet 2018 et font partie intégrante du contrat. Elles viennent en complément des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages, des dispositions de la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage (« la Loi »), et le cas échéant des conditions contractuelles des fournisseurs des prestations de voyage.

VOYAGES À FORFAIT

Les conditions particulières suivantes sont d'application lorsque nous offrons en vente ou vendons des voyages à forfaits en tant qu'organisateur et en tant que détaillant.

1 OFFRES

Toutes nos brochures, annonces publicitaires, pages web ou offres sont élaborées de bonne foi et en fonction des données disponibles. Les cartes, photos et illustrations sont présentées à titre informatif et ne sont oas contractuelles.

Le voyageur accepte expressément que les informations précontractuelles qui lui sont communiquées peuvent faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat et que, sauf stipulation contraire, nos offres sont toujours « en demande » ou sous réserve de confirmation. Sauf stipulation contraire, elles sont valables pendant 30 jours

Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles que nous lui communiquons.

2. FORMATION DU CONTRAT

Sauf stipulation contraire expresse, le contrat d'organisation de voyages se forme lorsque nous confirmons l'offre au voyageur, de manière définitive et sans réserve et, si un acompte est réclamé, lorsque le voyageur a payé cet acompte.

3. PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

3.1 Le prix couvre les services de voyage qui sont repris dans le contrat de voyage et comprend également toutes les taxes et tous les frais, redevances ou autres coîts supplémentaires. Le voyageur devra, le cas échéant, supporter les frais, redevances ou autres coîts supplémentaires dont nous ne pouvions raisonnablement avoir connaissance ou que nous ne pouvions raisonnablement calculer avant la conclusion du contrat, tels que des taxes touristiques ou d'accès à des facilités, des taxes d'entrée, des coûts, . . .

Le voyageur nous autorise à corriger les éventuelles erreurs de prix manifestes

- 3.2 Nous nous réservons le droit de majorer le prix en cas d'évolution :
- 1° du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énernie ou
- 2° du niveou des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports, ou
- 3° des taux de change en rapport avec le voyage à forfait.

En cas de baisse des coûts visés ci-dessus après la conclusion du contrat et avant la date de départ, le voyageur a le droit à une réduction proportionnelle. Dans ce cas, nous aurons le droit d'imputer des frais administratifs. Nous ne justifians ces frais qu'à votre demande expresse. Toute majoration de prix sera communiquée au voyageur sur un support durable, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait, assortie d'une justification et d'un calcul.

- 3.3 Sauf accord contraire, un acompte égal à 30 % du prix total du voyage avec un minimum de 100,00 € est dû au moment de la conclusion du contrat de voyage et le solde est provable au plus tard 30 jours avant le départ.
- Si la réservation du voyage est effectuée moins de 30 jours avant la date de départ, le prix total du voyage doit être payé intégralement au moment de la réservation.
- 3.4 Les paiements en espèces ne sont acceptés que si le prix du contrat de voyage ne dépasse pas 3.000,00 €. Si le prix du contrat de voyage atteint ou dépasse 3.000,00 €, le paiement en espèces est autorisé à concurrence de 10 % du prix, avec un maximum de 3.000,00 €.
- 3.5 Toute facture non payée à son échéance porte de plein droit et sans mise en demeure préalable un intérêt de retard de 10 % par mois ainsi qu'un dédommagement forfaitaire de 10 % avec un minimum de 100,00 €.

La livraison des documents de voyage sera suspendue aussi longtemps que nos factures ne sont pas payées.

Alternativement, en cas de non-paiement des factures endéans les délais, nous avons le droit de résilier le contrat de voyage avec effet immédiat et après mise en demeure, et ce sans préjudice du droit pour nous de réclamer un dédommagement du préjudice que la résiliation nous cause, avec au minimum les frais d'annulation spécifiés à l'art. 4. Les acomptes payés par le voyageur seront imputés à ce dédommagement.

4. RÉSILIATION PAR LE VOYAGEUR

- 4.1 Toute résiliation par le voyageur doit nous parvenir par mail, fax ou lettre recommandée, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, à l'adresse indiquée à l'art 16. Les résiliations qui nous parviennent en dehors de nos heures d'ouverture sont censées avoir été reçues le jour ouvroble suivant.
- 4.2 En cas d'annulation par le voyageur, nous appliquerons les frais d'annulation suivants :
 Plus de 60 jours avant le départ : 10 % du prix total, avec un minimum de $100,00 \in$;
- \bullet De 59 à 31 jours avant le départ : 25 % du prix total, avec un minimum de 100,00 \in ;
- De 30 à 16 jours avant le départ : 50 % du prix total ;
- De 15 jours jusqu'au jour du départ, ou en cas de non présentation : 100 % du prix total.
 Les billets d'avioin et les assurances sont toujours non-remboursables et seront soumis à des frais d'annulation de 100 %.

Dans le cas où nous agissons en tant que détaillant, les frais d'annulation de l'organisateur seront portés en compte, augmentés de nos frais administratifs. Tout éventuel remboursement interviendra en déduction des frais d'assurance et de visa.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR

Toute modification du contrat par le voyageur entraînera des frais administratifs forfaitaires de $50,00 \in$ par personne, en plus des éventuels frais administratifs de nos fournisseurs ou de l'organisateur si nous agissons comme détaillant.

Le voyageur accepte que toute modification demandée soit sujette à disponibilité et éventuels

ajustements de prix. Lorsque la modification demandée est indisponible ou si le prix varie trop et que le voyageur souhaite résilier le contrat de voyage, la résiliation sera soumise à nos conditions d'annulation. Les frais de modification seront en tout état de cause mis à charge du voyageur.

6. MODIFICATIONS DU CONTRAT PAR L'ORGANISATEUR

- 6.1 Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications mineures au contrat, une fois qu'il est formé. Dans ce cas, nous en informerons le voyageur par support durable.
- 6.2 Nous nous réservons également le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans le contrat.
- 6.3 Lorsque des modifications significatives doivent être apportées au contrat ou lorsque le prix doit être augmenté de plus de 8 %, conformément à l'art. 20 de la Loi, le voyageur est tenu de nous informer de sa décision dans un délai de 5 jours à partir de la communication de la modification. En fonction des circonstances, ce délai peut être modifié. A défaut d'acceptation expresse de la modification, le contrat sera résilié de plein droit.

7 CESSION DII CONTRAT

En cas de cession du contrat, et à condition que nous ayons pu constater que le cessionnaire répond à toutes les conditions applicables au contrat, le cédant et/ou le cessionnaire devront préalablement et solidairement s'acquititer des frais qui en résultent. Le voyageur est avisé que dans certains cas, les frais de cession peuvent comprendre le prix de la réservation d'une nouvelle prestation de voyage (comme par exemple dans le cas de billets d'avion et police d'assurance non cessibles ou remboursables).

8. NON-CONFORMITE ET ASSISTANCE

- 8.1. Le voyageur a l'obligation de nous informer sans retard de tout défaut de conformité qu'il constate sur place. Toute réclamation afférente à la non-conformité du forfait sera appréciée par l'organisateur en fonction des circonstances concrètes et de la nature du forfait réservé.
- Le voyageur doit nous adresser ses réclamations par mail ou fax, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.
- 8.2 Le voyageur a le droit d'adresser sa réclamation au détaillant par qui il a réservé le voyage Dans ce cas, il adressera aussi toujours sa réclamation à l'organisateur.
- 8.3 Le voyageur est conscient que s'il ne nous informe pas correctement et immédiatement du défaut de conformité, il risque de nous priver de la possibilité de solutionner efficacement le problème rencontré. Les conséquences financières résultant du non-respect de l'obligation d'information par le voyageur pourront alors être à sa charae.

9. REPONSABILITÉ ORGANISATEUR

- 9.1 Nous sommes responsables de la bonne exécution des services de voyage dans leur ensemble lorsque nous agissons comme organisateur. Nous n'avons pas cette responsabilité lorsque nous agissons comme détaillant.
- 9.2 Notre responsabilité est limitée à trois fois le prix du forfait, souf préjudices corporels causés intentionnellement ou résultant d'une négligence de notre part. Si l'un des services de voyage qui compose le forfait est soumis à une convention internationale, notre responsabilité est limitée conformément à cette convention internationale.
- 9.3 Nous ne sommes jamais responsables de l'exécution des prestations de voyage qui ne sont pas explicitement reprises au contrat et que le voyageur réserverait sur place sons nous en aviser (telles que des excursions ou activités supplémentaires).

10. FORMALITES DE VOYAGE

- 10.1 Le voyageur doit être en possession de documents d'identité valables pour se rendre dans le pays visité. Dans certains cas, une carte d'identité suffit, dans d'autres cas un passeport international est obligatoire (parfois valable jusqu'à six mois après la date de retour prévue) et dans d'autres cas un passeport valable et un visa.
- 10.2 Alors que nous essayons d'informer le voyageur belge au mieux des formalités spécifiques à sa destination, il incombe au voyageur de s'assurer de la validité et de la conformité de ses documents de voyage.
- Le voyageur non belge a l'obligation de s'informer auprès de son Ambassade ou autres instances diplomatiques afin de connaître les formalités auxquelles il est soumis. Nous déclinons toute responsabilité en cas de négligence de la part du voyageur à cet égard.
- 10.3 Le voyageur qui condut le contrat de voyage a l'obligation de nous informer sur sa nationalité ainsi que celle des voyageurs pour qui il condut le contrat et de nous communiquer toute information utile qui pourrait avoir des conséquences sur les documents de voyage requis.

11. SANT

- 11.1. Nous ne pouvons pas connaître l'état de santé de tous les voyageurs. Le voyageur a donc l'obligation de se renseigner lui-même sur les formalités sanitaires à accomplir pour la destination choisie.
- 11.2 Le voyageur déclare qu'il est médicalement, physiquement et psychiquement apte à effectuer le voyage choisi. Le voyageur présentant une incapacité physique ou psychique, une incapacité ou restriction de mobilité, étant atteinirs d'une maladie nécessitant un traitement ou une assistance médicale et les femmes enceintes, doivent impérativement nous en informe, le cas échéant par la personne qui réserve le voyage en son nom. Nous nous réservons le droit de refuser un voyageur si, pour des raisons objectives et non-discriminatoires, il s'avère que celui-ci n'est pas apte à y participer.
- 11.3 Il est vivement recommandé au voyageur d'emporter avec lui le matériel et équipement adéquats en fonction de la nature du voyage, sauf lorsque ce matériel et équipement sont inclus dans le forfait. Nous se saurons être tenus responsables en cas de la négligence du voyageur.

11.4 En matière de conditions de santé et de sécurité sur le lieu de destination, il est recommandé au voyageur de consulter le site web du SPF Affaires étrangères.

12. GARANTIE FINANCIÈRE

Comme l'exige la loi, nous disposons d'une garantie financière fournie par le Fonds de Garantie Voyages, Avenue de la Métrologie 8 à 1130 Bruxelles, n° de Police 9709.0510.03, afin de rembourser vos paiements et d'assurer votre rapatriement en cas d'insolvabilité.

13. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE

Notre responsabilité professionnelle est couverte par FONDS DE GARANTIE VOYAGES® Avenue de la Métrologie 8, B-1130 BRUXELLES.

14 VOIS

- 14.1 Les horaires de vols communiqués dans nos offres sont formulés sous toutes réserves. Tout changement d'horaire sera communiqué au plus vite au voyageur.
- 14.2 L'identité du transporteur effectif sera indiquée sur les documents de voyage fournis au voyageur en application du Règlement européen 2111/2005.
- 14.3 Le voyageur a l'obligation de se présenter à temps à l'embarquement et de disposer de tous ses documents de voyage. Nous ne saurons être tenus responsables en cas d'incidents tels que le refus d'embarquement, causé intentionnellement ou par la négligence du voyageur.
- 14.4 Le cas échéant, le voyageur a l'obligation de remplir une déclaration de perte, vol ou de dégâts causés à ses bagages auprès de la compagnie aérienne qui exécute le vol concerné
- 14.5 Les compagnies aériennes figurant sur la liste noire de la Commission européenne en application du Règlement européen 2311/2005 du 14 décembre 2005 peuvent être retrouvées en suivant ce lien : https://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban en

15. PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Nous traitons vos données conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (2016/679)-(« RGPD »). Ces données peuvent être, entre autres, vos noms, prénoms, adresses, e-mails, données boncaires, vos données de localisation ainsi que, de manière générale, toutes les données nécessaires à la préparation, l'organisation et l'exécution de votre voyage (documents d'identité, coordonnées des contrats d'assurances, etc.).

Ces données nous sont nécessaires pour traiter votre réservation, exécuter nos prestations, conformément au contrat, et respecter nos obligations légales et contractuelles. Ces données peuvent également être utilisées pour réaliser nos intérêts légitimes (tels que la promotion de nos activités, les enquêtes de satisfaction et les études statisfiques) ainsi que nous permettre, le cas échéant, de gérer les plaintes et nous défendre en justice. Avec votre consentement, vos données pourront également être utilisées par nous pour vous adresser nos offres promotionnelles ou commerciales, par courier électronique ou postal.

A ces fins, vos données peuvent ainsi être transférées à nos partenaires, privés ou publics, établis tant en Belgique que dans des Etats fiers. Ces partenaires peuvent intervenir, entre autres, dans l'exécution du présent contrat (transports, logements, services annexes, etc.) ou dans l'exécution des finalités mentionnées au paragraphe précédent. Nos partenaires garantissent un nivieuu de protection conforme aux principes inscrits dans le RGPD et ont condu avec nous des contrats prévoyant des obligations spécifiques en matière de traitement des données à caractère personnel. En cas de transfert de vos données hors de l'Union européenne, nous veillons à imposer à nos partenaires les clauses standards recommandées par la Commission européenne.

Vos données sont également communiquées au SPF Economie et prestataires visés par et en application de la Loi du 25 décembre 2016 relative au traitement des données des passagers qui transpose la Directive 2016/681 du 27 avril 2016 relative à l'utilisation des données des dossiers passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière.

Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire à l'exécution des finalités reprises ci-dessus et, en tout état de cause, durant une période maximale de 10 ans à dater de l'exécution de nos dernières prestations.

En qualité de personne dont les données sont collectées, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données, ainsi qu'un droit d'opposition à la collecte de vos données. Vous pouvez également retirer votre consentement à traiter vos données, lorsque ce consentement constitue la seule base de traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés en nous envoyant un courrier ou un mail, à l'adresse reprise à l'orticle 16 (« Notification ») mentionnant votre nom, prénom et adresse ainsi que l'objet de votre correspondance. Pour être valablement traitées, votre demande doit être accompagnée d'une copie d'un document d'identité.

Vos réclamations relatives à la collecte et au traitement de vos données personnelles peuvent être aussi adressées à l'Autorité de Protection des Données (www.autoriteprotectiondonnees.be), située à 1000 Bruxelles, rue de la Presse 35.

16. NOTIFICATIONS

Sauf stipulation contraire, toute notification dans le cadre du contrat de voyage doit être faite aux adresses suivantes :

- Par lettre: Teralis asbl, Place Albert 1er 34 à 6031 Monceau-sur-Sambre OU Boulevard des Combattants 84 à 7500 Tournai.
- Par email : Monceau-sur-Sambre : info@teralis.be; Tournai : info.ty@teralis.be.

17. LITIGES

Tout litige survenant lors de la conclusion ou de l'exécution du contrat et qui ne serait pas soumis à la Commission de Litiges Voyages conformément aux conditions générales, ressort de la compétence des Tribunaux de Charleroi.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LA VENTE DE SERVICES DE VOYAGE

Article 1 · Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux ventes de services de voyage à partir du 1 juillet 2018, tels que définis par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Information au voyageur préalable à la vente du service de voyage

L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage procure au voyageur l'information suivante :

- 1. les principales caractéristiques du service de voyage ;
- 2. l'identité de l'entreprise (numéro d'entreprise, nom commercial, adresse, numéro de téléphone) ;
- 3. le prix total du service de voyage;
- 4. les modalités de paiement ;
- 5. la procédure de traitement de plaintes en interne ;
- 6. la protection dont il bénéficie en cas d'insolvabilité;
- le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées.

Article 3 : Information de la part du voyageur

- 3.1 La personne qui conclut le contrat de service de voyage doit fournir à l'organisateur ou au détaillant tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.
- 3.2 Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour l'organisateur ou le détaillant, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Insolvabilité

4.1 L'organisateur ou le détaillant qui vend séparément en tant qu'intermédiaire un service de voyage fournit une garantie pour le remboursement de tous les paiements qu'il reçoit de la part des voyageurs dans la mesure où le service de voyage n'est pas exécuté en raison de son insolvabilité. 4.2 Pour les services de voyage qui n'ont pas été exécutés, les remboursements sont effectués sans retard après que le voyageur en a fait la demande.

Article 5 : Traitement de plainte

L'organisateur ou le détaillant procure au voyageur l'information concernant la procédure de traitement de plaintes en interne.

Article 6 : Procédure de conciliation

- 6.1 En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre elles
- 6.2 Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.
- $6.3\,\text{Le}$ secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».
- 6.4 Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.
- $6.5\ L'accord$ éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 7: Arbitrage ou Tribunal

- 7.1 Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.
- 7.2 Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.
- 7.3 L'organisateur ou le détaillant qui est la partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros.

Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

- 7.4 Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.
- 7.5 Le collège arbitral, composé paritairement, rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat de la Commission de Litiges Voyages : Téléphone : 02/277 62 15 (9h à 12h) fax : 02/277 91 00

City Atrium, rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles E-mail : litiges-voyages@clv-gr.be



Fonds de Garantie Voyages Avenue de la Métrologie 8 1130 Bruxelles Tél: +32(0)2.240.68.00





ANNEXE 1 - PARTIE B - FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT DANS DES SITUATIONS AUTRES QUE CELLES COUVERTES PAR LA PARTIE A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un voyage à forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302, transposée par la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux voyages à forfait. L'entreprise Teralis sera entièrement responsable de la bonne exécution du voyage à forfait dans son ensemble

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise Teralis dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le voyage à forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où Teralis deviendrait insolvable.

En cliquant sur l'hyperlien, le voyageur recevra les informations suivantes : $\underline{\text{Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302}}$

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le voyage à forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- Il y a toujours au moins un professionnel qui est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou l'agent de voyages.
- Les voyageurs peuvent céder leur voyage à forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du voyage à forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage à forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du voyage à forfait, le voyageur peut résilier le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du voyage à forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du voyage à forfait, le professionnel responsable du voyage à forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'îl y a lieu.
- Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage à forfait.
- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage à forfait, résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation appropriés et justifiables.
- Si, après le début du voyage à forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résilier le contrat sans payer de frais de résiliation lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- L'organisateur doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou, le cas échéant, le détaillant devient insolvable après le début du voyage à forfait et si le transport est compris dans le voyage à forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Teralis a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès du Fonds de Garantie Voyages. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme ou, le cas échéant, avec l'autorité compétente (Service public fédéral Economie, City Atrium C, rue du Progrès 50 à 1210 Bruxelles. Téléphone +32 800 120 33, Fax +32 800 120 57. E-mail info.eco@economie.fgov.be si des services leur sont refusés en roison de l'insolvabilité de Teralis.

Editeur responsable : David Bricoult - Association sans but lucratif - Teralis - N° entreprise 408172139

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Réservez votre séjour via www.teralis.be et économisez les frais de dossier, ou renvoyeznous ce formulaire d'inscription (frais de dossier départ 2021 : 18€/dossier – départ 2022 : 21€/dossier)

Je soussigné(e)				
Domicilié(e) à rue	n°			
Code postal				
GSM	Téléphone			
Adresse e-mail				
Date de naissance				
Réserve place(s) pour le	e voyage			
du / / au /	. /			
Chambre(s) souhaitée(s):	□ chambre(s) standard	double(s) single(s)	triples(s)	
Supplément au Château de Collonges	□ chambre(s) confort	double(s)		
Supplément au Domaine de Val Ubaye	chambre(s) avec balcon/terr	asse double(s)		
Bon à valoir Coronavirus n°				
Nom, prénom et date de naissance des personi	Ces lie person fonctio	•	s à titre indicatif. Un minimum de 6 êt. Ces lieux peuvent être modifiés en	
	□ lou □ Nar		☐ La Louvière ☐ Charleroi	
		re (à préciser) :		
NOUVEAU: ASSURANCE DE VOYAGE AVEC C	OUVERTURE ÉPIDÉMIE ET PAN	DÉMIE		
Afin de voyager en toute sécurité, Teralis vous compagnie d'assurances Assur Travel. Ces form				
compagnie d'assurances Assur Travel. Ces formules vous couvrent également en cas d'épidémie et pandémie. ☐ Je souhaite souscrire une assurance de voyage ☐ Je ne souhaite pas souscrire une assurance de voyage ☐ Annulation: 5,8 % du prix total du voyage (prime minimale 18 € / personne). Couverture à partir du jour de la souscription au voyage jusqu'au jour du départ. Annulation classique + annulation cas imprévus, épidémie et pandémie (maladie contractée dans le mois précédent le départ, refus d'embarquement suite à une prise de température, mise en quarantaine avant le départ). ☐ Assistance: 4 % du prix total du voyage (prime minimale 10 € / personne). Couverture à partir du jour du départ jusqu'au dernier jour de votre voyage. Assistance rapatriement y compris épidémie + frais médicaux y compris épidémie et pandémie + bagages. ☐ Multirisque: 7,5 % du prix total du voyage (prime minimale 18 € / personne). Couverture à partir du jour du de la souscription au voyage jusqu'au dernier jour du voyage. Annulation classique + annulation cas imprévus et épidémie et pandémie + bagages + indemnités d'interruption de séjour + individuelle accident + assistance rapatriement y compris épidémie et pandémie + frais médicaux y compris épidémie et pandémie. © Découvrez en détail les couvertures de nos assurances sur www.teralis.be ».				
J'accepte de recevoir les informations et la n	ewsletter relatives aux voyage:	organisés par Teralis]oui □non	
Teralis traite les données à caractère personnel en vigueur le 25 mai 2018.	dans le respect du Règlement Ge	néral sur la Protection des Do	nnées Personnelles (RGPD), entré	
☐ Le client déclare avoir lu, pris connaissanc	e et approuvé les conditions ge	nérales et particulières de v	ente reprises dans la brochure.	
Fait à	le / /		Signature client	

TERALIS ASBL

Boulevard des Combattants 84 à 7500 Tournai - Tél : 069/76 56 25 - info.ty@teralis.be

Tous les renseignements repris dans cette brochure sont donnés de bonne foi et tels que connus et/ou communiqués par les prestataires de services au moment de l'impression de la présente. Les horaires et/ou itinéraires peuvent être modifiés selon les nécessités et/ou impératifs du voyage et/ou à la demande des autorités compétentes.